

LITTÉRATURE DE L'ÎLE MAURICE

Jean-Paul Rogues
Université de Caen

MAURITIAN LITERATURE

Jean-Paul Rogues
Caen University

The speeches of Pierre Poivre have suggested a political orientation to the Colony and a moral ideal to the settlers. One cannot see in Poivre just a greedy settler, *a trafficker of fine spices*. Barthélémy Huet de Froberville published in 1803 in Isle de France *Sidner or The Dangers of Imagination*, the first novel in the southern hemisphere written in French that he dedicated to Goethe.

Key words: *Island of Mauritius, Indian Ocean, francophonie, Goethe, colony*

La littérature de l'île Maurice a une place prépondérante dans le vaste domaine de l'Océan indien, on la considère de surcroît comme une vieille dame parce que son origine est liée au destin des colonisations française jusqu'en 1810 puis anglaise jusqu'à l'indépendance en 1968. Aujourd'hui on se réfère le plus souvent à la génération qui pour l'essentiel vient après l'indépendance, celle des années 80: Alain Ordon-Gentil, Karl de Souza, Barlen Pyamootoo, Ananda Devi et l'on s'étonne de voir surgir de ce que l'on croit être un néant, un véritable humanisme Mauricien. Pour en juger il faut faire appel à l'histoire de la littérature mauricienne. Nous nous bornerons ici à l'évocation de deux exemples qui permettent d'ouvrir une fenêtre sur la richesse d'une période très large qui s'étend du règne de Louis XV à la première génération romantique: *Les Discours* de Pierre Poivre, **Poivre** qui proposent une orientation politique à la Colonie et un idéal moral aux colons puis *Sidner ou les dangers de l'imagination* que **Barthélémy Huet de Froberville**, publie à l'île Maurice, en 1803. Il s'agit du premier roman francophone de l'hémisphère Sud qu'il adresse à Goethe de l'Isle de France.

Pierre Poivre (23 août 1719 – 6 janvier 1786)

Éléments d'une chronologie

Pierre Poivre naît à Lyon en 1719 dans une famille de soyeux, après ses études il part à Paris aux Missions étrangères. Sa vie à grands traits sera celle d'un voyageur. Comme Froberville il part à vingt ans pour la Chine en 1740. Il étudie la langue chinoise, rédige un mémoire pour la compagnie des Indes, participe au combat naval du Déroit de Banca où il perd la main droite; il sera ensuite amputé du bras. On le retrouve à Pondichéry en 1746 auprès de Mahé de la Bourdonnais, puis ce sera son premier séjour à l'Isle de France du 10 décembre 1746 au 5 mars 1747; à peine arrivé en France en juin 1748 il repart pour Maurice avec l'accord de la Compagnie des Indes pour acclimater secrètement les épices fines à l'Isle de France. Son deuxième séjour ne dure qu'un mois du 13 mars au 16 avril 1749.

Il part en effet pour l'Indochine, passe par Pondichéry, on le retrouve à Port-Louis avec de nombreux plants qu'il entend acclimater, c'est son troisième séjour du 10 avril au 2 juin 1750. En 1751 il repart pour Canton, Macao et Manille d'où il fait demander à Dumas alors Gouverneur de l'Isle de France, une frégate qu'il attendra en vain. Il se livre ensuite à diverses expéditions à la recherche des épices et c'est en février 1753 qu'il revient à Maurice pour repartir finalement à Manille. De 1753 à 1755 il voyage toujours à la recherche des épices et c'est le 8 juin 1755 qu'il présente le muscadier et le giroflier au Conseil de l'Isle de France.

Mais on lui refusera toute assistance. En avril 1756 il quitte l'île après un séjour d'insuccès de sept mois. Il s'arrêtera à Madagascar pour ses études botaniques mais lors de son retour en France le 23 décembre 1756 il est capturé par les Anglais et conduit à Cork en Irlande. A son retour de captivité il se retire près de Lyon à La Fréta où pendant dix ans il développera une activité scientifique.

Il faudra attendre que Louis XV mette fin au privilège de La Compagnie des Indes pour voir Poivre nommé Commissaire Général et ordonnateur des Isles de France et de Bourbon. Il épouse alors Françoise Robin âgée de dix-huit ans et il est anobli. Le couple arrive à l'Isle de France le 17 juillet 1767. C'est à cette occasion qu'il prononce ses deux discours sur la Colonie. De 1767 à 1772 il est l'intendant de L'Isle. Cette période est marquée par la naissance de ses enfants, par le passage de Bougainville et par les expéditions qu'il organise en direction des Moluques, dont la deuxième sera un succès. Il se retirera en France à La Fréta tout en continuant de correspondre sur ses épiceries avec Nicolas Céré et meurt en 1786.

Les discours

Pierre Poivre prononcera deux discours mais il faut surtout retenir le premier discours adressé aux habitants de la Colonie. Sa dimension protocolaire doit beaucoup au fait que sur un mot rapporté on peut obtenir une faveur ou on tomber en disgrâce. Les conflits mauriciens qui émaillent la vie de Poivre sont un bon exemple des luttes de prérogatives qui s'achèvent dans des décisions royales sans appel et quand on vit à quelques milliers de kilomètres du pouvoir, il est difficile de corriger rapidement les faits. C'est pourquoi son texte relève d'une grande maîtrise rhétorique dont l'habileté persuasive est toujours à la limite de l'impertinence, c'est un esprit fin mais que l'on ne peut guère plier. Il fait part de ses convictions en respectant les formes, en présentant ses conceptions comme si elles s'accordaient aux volontés locales, mais il n'entend pas aller au-delà. En connaissance du peu de liberté dont il dispose entre politique d'État et désirs des colons il fait malgré tout l'effort de trouver une ligne qui non seulement lui est propre mais qui est moralement infiniment respectable. Il est donc à craindre qu'il ait mal été compris. Il ne faut donc pas être abusé par les formules telles que « *vous voyez, Messieurs, par l'énumération des bienfaits dont le Roi vous comble, que vous êtes les enfants chéris de la Patrie et que toute préférence vous est accordée par celui qui en est le père* » (Poivre 2006: 121).

Il concentre ses attaques contre la Compagnie des Indes et propose une interprétation toute personnelle du vouloir royal et, ce faisant, il s'adresse à Louis XV en lui proposant une politique pour les colonies; et nombreux sont ceux qui, colons, armateurs, missionnaires du Roi, aristocratie locale, peuvent le trouver dangereux parce qu'il annonce sa volonté de mettre en œuvre la loi selon des principes et non au gré de leurs intérêts.

Jusqu'ici chaque colon aveuglé par son intérêt privé n'a regardé cette colonie que comme lieu de passage et ne s'est attaché qu'au moyen de faire une rapide fortune par toutes sortes de voies, pour retourner promptement en France.

Permettez moi de vous le dire, Messieurs, le colon qui, sous un ciel aussi heureux que celui de cette île, habitant une terre aussi fertile, exempte de toute espèce d'impositions et de droits, au milieu de toutes les productions de l'univers que la mer lui apporte, n'a pas pu se procurer le bonheur qu'il cherche ne le trouvera jamais en France.[...] D'ailleurs, en achetant des terres en France, on achète une foule de procès qui enlèvent le repos et consomment la fortune. [...]

Lorsqu'on pense être propriétaire et jouir tranquillement de son revenu, on reçoit assignation sur assignation pour payer des doits inconnus dans cette

île. La dîme ecclésiastique, les servitudes, les droits de lods et ventes et plusieurs autres redevances seigneuriales; enfin, dans les années malheureuses, les impositions royales ne laissent presque aucun revenu. On est sans cesse harcelé par les fermiers des droits, par les collecteurs, par des commissaires à terriers, par des inspecteurs de grand chemins, par des préposés aux corvées, par des gardes-chasse et par une foule d'hommes bien autrement terribles dans les campagnes que tous les insectes... (Ibid.: 122-123)

Discours rousseauiste justifié par les bienfaits du climat mais au-delà discours irrévérencieux que ce contraste entre Maurice et la France où « *les impositions royales ne laissent presque aucun revenu* ». L'argumentation en alternative est faite pour séduire le colon qui cherche une liberté d'action qu'il n'a pu trouver en France, mais lorsque Poivre leur propose de faire réflexion sur deux questions morales essentielles à ses yeux d'abord d'établir « *des mœurs simples mais nobles et austères* » qui excluent le luxe ensuite de s'engager contre l'esclavage « *la servitude dégrade l'homme* » affirme-t-il, « après avoir avili l'esclave, elle tend à énerver le maître, à le corrompre, à l'enchaîner sous le joug honteux de l'orgueil, de la dureté de tous les vices » il n'est pas certain qu'il ait été compris, puisqu'à Maurice on trouvera même une génération après des républicains esclavagistes. Naturellement comme l'esclavage lui répugne on doit admettre que c'est par conviction qu'il en attribue la responsabilité à la Compagnie des Indes plus que par tactique pour en dédouaner le pouvoir qui, lui a procuré une charge.

L'Isle de France, située sous un ciel tempéré, fondée sur l'agriculture, le plus noble et le plus utile de tous les arts [...] devait n' être cultivée que par des mains libres [...] la première attention du législateur d'une telle colonie devait être d'y établir des mœurs frugales, si favorables à l'agriculture ; et des mœurs simples mais nobles et austères, devant lesquels le vice tremble et disparaît, de ces mœurs qui agrandissent la sphère de l'âme , font germer en elle les vertus et la portent aux belles actions. De telles mœurs ne se trouvent jamais que là où sont la liberté et le travail [...] Nous ignorons sur quels principes l'ancienne direction de la compagnie a pu se déterminer, contre la nature des choses, à recourir aux bras des esclaves pour mettre cette île en valeur (Ibid.: 130)

Il conclura sur une civilisation des mœurs:

Si nous examinons les causes morales nous voyons que depuis l'établissement de cette colonie, toujours languissante, il en est sorti une multitude prodigieuse de fortunes énormes; si ces fortunes avaient été le produit des cultures, ces cultures existeraient encore, et l'île ne serait pas dans l'état de faiblesse où nous la trouvons. D'où sont donc sorties tant de fortunes subites,

dans une île qui semble ne produire encore que des bois et des pierres? Vous le savez, Messieurs, et je n'ajouterai aucune réflexion à ce sujet. [...] Si nous examinons les mœurs particulières, un luxe étonnant se présente à nos yeux.

Quoi, le luxe! Le luxe le plus scandaleux dans une île qui manque de pain et qui n'a aucun objet de commerce. Ah! Messieurs, n'en cherchons pas davantage et convenons franchement que si cette colonie est misérable, si avant même d'avoir existé, elle est sur son déclin, elle doit l'attribuer, non au physique du climat, mais à la corruption des mœurs, aux vices d'une partie de ses habitants.

Par toute la terre, le premier âge d'un peuple est l'âge des mœurs et de la vertu. Les mœurs amènent la force et la puissance, la puissance produit les richesses. De celles-ci naît le luxe qui perd les mœurs et la nation, à moins que les lois sages ne préviennent un si grand malheur.

Dans cette île, l'ordre des vicissitudes humaines est changé : le luxe et la corruption ont devancé leurs causes.

Une colonie qui n'a jamais eu ni puissance, ni richesse, qui est énervée par un luxe extravagant, égal à celui des peuples les plus riches, est dans l'ordre moral le phénomène le plus monstrueux. (Ibid.: 136)

Son deuxième discours est prononcé le 3 août 1767 à la première assemblée politique du nouveau Conseil Supérieur de l'Isle de France. Il y reprend la même thématique en soulignant combien la Compagnie des Indes n'a suivi ni plan convenu et bien établi, ni principes sur lesquels aurait dû s'appuyer ce plan. Il insistera ensuite sur la question de la propriété et du droit.

Les terres de ces îles étaient ci-devant dans la servitude, sous le joug de la compagnie. Les redevances et les droits de lods et ventes auxquelles elles étaient sujettes par le titre même des concessions, en rendaient la propriété incertaine et précaire. Disons mieux : la compagnie, en feignant de concéder ces terres, s'en était réservé la propriété réelle. Les concessionnaires n'étaient guère que des usufruitiers, puisqu'à chaque mutation, il fallait racheter ce qu'on avait cru être son bien, et cela à un prix proportionné, non à valeur primitive de la terre concédée, mais aux dépenses que le faux propriétaire abusé avait faites pour en améliorer le sol. Excusons néanmoins l'ancienne administration de la compagnie qui, dans cette espèce de contrat le plus usuraire que l'esprit humain, en son délire, ait jamais imaginé, paraissait établis dans notre patrie, et sortis anciennement du chaos de nos lois féodales. Mais applaudissons à la fermeté généreuse du ministre qui, s'élevant au-dessus des préjugés de sa nation, a rendu hommage à la simplicité du droit naturel, en affranchissant de toute espèce de servitude, les terres de ces colonies qui désormais seront libres comme les braves colons qui les possèdent.

Loin de nos heureux climats cet axiome moderne : point de terre sans seigneur; axiome destructeur, ruineux pour l'agriculture, source inépuisable de trouble et de procès.

Grâce à l'équité du roi et du ministre bienfaisant qui gouverne et protège ces îles, celui-là y sera vrai propriétaire, dans toute la force du terme, et seul maître de sa terre, qui l'aura héritée de ses pères, ou qui l'aura légitimement acquises. (Ibid.: 142)

Son discours est bien celui d'un homme des lumières. Il exalte l'idée d'un ordre social qui conduise le plus grand nombre au plus grand bonheur, ordre social qui dépend de l'Administration et de la loi à condition qu'il s'appuie sur une morale.

Le but du gouvernement d'une colonie, comme de toute autre société, doit être le plus grand bonheur possible de cette même colonie. D'où peut venir le plus grand bonheur possible d'une société quelconque? Je vais, Messieurs, vous développer là-dessus tous nos principes. Une administration pure fuit l'ombre du mystère, elle ne cherche pas le secret. Je vous révélerai sans crainte tout celui de la nôtre.

Le plus grand bonheur possible d'une société quelconque ne peut venir que l'ordre moral, comme la conversation de tous les êtres inanimés ne peut subsister que par leur harmonie, qui est l'ordre physique. Qu'est-ce que l'ordre moral? C'est l'accomplissement de tous les devoirs prescrits par la nature, par la religion, par la société; et l'accomplissement de tous les devoirs, c'est la vertu.

Le monde moral est sujet aux mêmes lois. La vertu, qui est l'amour de tout ce qui doit être aimé, l'amour de l'ordre, la pratique de tout ce qui est louable et l'accomplissement de tous les devoirs, la vertu seule assure la conversation des êtres libres et raisonnables; elle peut seule fonder des sociétés durables. Seule elle peut les conduire infailliblement à tout le bonheur qu'il est permis aux hommes de désirer sur la terre.

Toute législation, tout gouvernement, tout système d'administration qui n'auront pas pour base la vertu, seront fondés sur le sable et manqueront leur but, qui doit être uniquement le plus grand bonheur des hommes.

C'est pour avoir méconnu cette pierre fondamentale de leur édifice, que tant de législateurs, après s'être alambiqué l'esprit pour former des institutions bizarres, n'ont fondé que des sociétés passagères qui ont étonné la terre, comme des éclairs, et ont disparu de même, du milieu des nations [...].

Vous voyez donc, Messieurs, d'un même coup d'œil, quel est le principe, quel sera le but de notre administration, et combien les fonctions honorables dont vous vous êtes chargés, vous y donneront de part.

Notre désir, notre intérêt, notre fidélité seront de gouverner cette colonie comme une famille, et de la rendre heureuse sous l'empire de la vertu. En votre qualité de magistrats, vous en êtes les défenseurs, les protecteurs nés, vous êtes donc nos coopérateurs immédiats. (Ibid.: 145-147)

L'agriculture

« La nature a tout fait pour l'Isle de France et les hommes y ont tout détruit », écrit Poivre dans son *Voyage d'un Philosophe*, pour lui en effet l'agriculture est la preuve majeure d'une conception universaliste. La part d'humanité commune se trouve dans cette communauté de pratiques différentes; l'agriculture est universelle et c'est l'état de son développement qui permet de différencier le bon du mauvais gouvernement.

L'état de l'agriculture a toujours été le premier objet de mes recherches, chez les différents peuples que j'ai vus dans le cours mes voyages. il n'est guère possible à un voyageur, qui souvent ne fait que passer dans un pays, d'y faire les remarques qui serait nécessaires, pour emporter une idée juste du gouvernement, de la police et des mœurs de ses habitants. Dans ce cas, il n'est pas de moyen plus court, pour se former d'abord une idée générale de la nation chez laquelle on se trouve, que de jeter les yeux sur le marché publics et sur les campagnes. Si les marchés abondent en denrées, si les terres sont bien cultivées et couvertes de riches moissons, alors on peut en général être assuré que le pays où l'on trouve est bien peuplé; que les habitants sont policés et heureux; que leurs mœurs sont douées; que leur gouvernement est conforme aux principes de la raison. On peut se dire à soi-même, je suis parmi des hommes.

Lorsqu'au contraire j'ai abordé chez une nation qu'il fallait chercher au milieu des forêts, et au travers des ronces qui couvraient ses terres; lorsqu'il me fallait faire plusieurs lieues pour trouver un champ défriché, mais mal cultivé; le marché public que quelque peuplade, je ne voyais dans le marché public que quelques mauvaises racines, alors je ne voyais dans le marché public que quelques mauvaises racines, alors je ne doutais plus d'être chez un peuple malheureux, féroce ou esclave. Il ne m'est jamais arrivé d'être dans le cas de réformer cette première idée, conçue à la seule inspection de l'état de l'agriculture, chez les différentes nations que j'ai vues : les connaissances de détail qu'un séjour assez long m'a quelquefois permis d'acquérir chez elles, m'ont toujours confirmé qu'un pays mal cultivé, est à coup sûr habité par des hommes barbares ou opprimés, et que la population ne saurait y être considérable. On verra, par les recherches dont je vais rendre compte, que chez tous les peuples, l'agriculture dépend absolument des lois, des mœurs, des préjugés établis. (Poivre 1779: 46)

A propos de Maurice il confirmera ce jugement et donnera une idée de ce que doit être une conquête harmonieuse et raisonnée de l'Île.

Esprit ouvert, botaniste éclairé, Pierre Poivre joue un rôle important dans la conscience mauricienne tant son action et sa politique, inspirées des Lumières, entraînent en conflit avec les pouvoirs établis.

Barthélémy Huet de Froberville (Romorantin le 22 janvier 1761 – Maurice le 24 avril 1835)

Barthélémy Huet de Froberville porte un nom de baptême d'origine germanique: Frod- berht (frod: froid, prudent; berth: brillant célèbre). Froberville est le nom de domaine d'un ancien Frobert. Huet lui-même est d'origine germanique comme Hugo de Hûg – intelligence. On ne peut imaginer patronyme plus germanique et lorsque Goethe lui écrivit il y a certainement pensé. Ce nom pourtant très caractéristique de la Haute-Normandie il pourrait d'ailleurs facilement passer pour anglais. Huet de Froberville est une famille anoblie au début du XVIème siècle en 1618, voilà un mauricien accompli. Brillant, intelligent, il faut décider ensuite si dans la carrière des armes et spécifiquement dans la marine la prudence est la plus grande des vertus; quoiqu'il en soit sa naissance à Romorantin au centre géographique de la France en 1761 n'a que peu d'importance. Elève de l'Abbé Millot un voltairien, il passa par l'École Militaire et devint sous-lieutenant des Régiments de l'Isle de France et arriva à Maurice le 25 mai 1778. Que l'on imagine un instant ce que fut un tel voyage pour un jeune homme de dix-sept ans. Il fut ensuite détaché à l'Isle Bourbon, sa compagnie faisait partie de l'escadre de Suffren de Saint-Tropez qui avait succédé à l'Amiral d'Orves. Il participa sur l'Ajax à la guerre du golfe du Bengale et fut donc de ceux qui infligèrent plusieurs défaites aux anglais, il avait vingt ans et il n'était plus ingénu. Suffren repartit pour la France et Barthélémy Huet de Froberville rentra à l'Isle de France en septembre 1784. Il resta dans la Milice et revint à la vie civile à vingt-sept ans, il épousa alors Geneviève Fieux de Mouhy en 1788 dont il eut six enfants. C'est alors que commença une vie toute différente essentiellement consacrée à l'activité intellectuelle. Il rédigea divers ouvrages: un *Dictionnaire franco-malgache*, le *Mémoire pour servir à l'histoire de la guerre de 1780 des français avec les Anglais dans l'Inde*, les *Ephémérides mauriciennes* et bien sûr *Sidner ou les dangers de l'imagination*. C'est dans les *Ephémérides* entre les 7 et 18 novembre 1828 que l'on retrouve le passage de Dumont d'Urville qui fut très reconnaissant à l'égard de ce lettré mauricien « l'Astrolabe fait voile aujourd'hui pour Bourbon » c'est l'année des espoirs d'une rétrocession de l'Isle à la France, ainsi juste après le départ de Dumont d'Urville il note « 19 novembre :plusieurs fois le bruit s'est répandu que l'Angleterre allait rétrocéder cette colonie à la France ».

On ne trouve pas seulement le marin à terre qui observe et note les événements climatiques mais le lettré humaniste qui prête attention aux conséquences des lois:

« 27 juillet 1833 langue anglaise : un règlement qui vient de paraître fait savoir que ceux qui ne la possèdent pas ne pourront désormais occuper des emplois dans le service du gouvernement – les colons en général, sont invités à étudier la langue nationale »;

« 16 septembre abolition de l’esclavage [...] événement considérable dans l’histoire de l’humanité. Cet acte humanitaire si longtemps réclamé est enfin accompli ! »

Dans ces Ephémérides lire avec un sens critique aigu *le Cernéen, La Balance, Le Mauricien*, rendre compte de la vie artistique et notamment de l’activité théâtrale mais aussi s’intéresser aux faits moindres qui font la société mauricienne: départs et arrivées dans l’île, les procès faits aux journaux pour sédition, l’arrivée à Londres de M. d’Epinay, les ravages d’un cyclone, le bal de Mahébourg chez M. de Robillard, les chansons de Béranger si prisées de la Table-Ovale; un homme que l’on a envie de connaître, homme d’Ancien Régime mais voltairien comme son maître de Collège qui récusant les position extrêmes comprend qu’une population divisée doit chercher constamment une voix de compromis pour éviter « la ruine d’une colonie et l’enchaînement d’un cycle de violence ».

Il semble avoir cependant ce fond pratique que l’on attribue aux anglo-saxons et qui relève certainement dans ce cas de son expérience de marin. Il pense l’île comme un bateau: toujours savoir combien de riz il reste à bord et comment ne pas attraper le scorbut dont il fut atteint et dont son frère est mort; mais d’un autre côté il a une vue plus large, très française, héritée d’une foi catholique et des Lumières, qui bannit les excès d’une rationalité incapable de saisir la valeur symbolique d’un acte politique. Ce ne sera pas un homme de la dictature des faits et c’est pour cette raison qu’il est extrêmement attentif à la question politique. Prototype du Mauricien? A chacun d’en juger.

Sidner ou les dangers de l’imagination

L’œuvre de Barthélémy Huet de Froberville paraît à l’Isle de France au début de l’année 1803 (CF Bourdel imprimeur de la République). Il devient à cette occasion le premier roman francophone de l’hémisphère sud. La préface de Philippe Lenoir aux Editions de l’Océan Indien (1993, Ars Terres créoles) ne laisse aucun doute on voit en effet combien l’établissement du texte a été problématique, on ne trouve pas en effet cet ouvrage à la Bibliothèque Nationale à Paris. Il n’existe que deux

exemplaires, l'un se trouve aux Archives de Maurice et l'autre est la propriété de Robert de Froberville. Il faut donc se référer aujourd'hui à l'édition de l'Océan indien préfacée par Mario Serviabile avec un avant-propos de Philippe Lenoir et une présentation de l'auteur par Robert de Froberville. La dédicace de cet ouvrage est tout à fait remarquable car elle s'adresse à Goethe.

A Monsieur Goethe,

C'est à l'auteur des Passions du jeune Werther que je dédie cet ouvrage. Illustre Goethe, que ce tribut de la reconnaissance aille jusqu'à toi! J'y compte peu ; un intervalle immense nous sépare ; mais j'ai satisfait un des besoins les plus pressants de mon cœur. Quand à ma récompense, s'il peut te parvenir, elle sera toute entière dans ton suffrage.

Au Port Nord-Ouest de l'Isle de France, le 7 avril 1803.

B. Froberville

Goethe a alors cinquante-quatre ans il est le cadet de Froberville, *Werther* est publié en 1774 et *Sidner* en 1803. Huet de Froberville appartient donc au premier mouvement du romantisme. Hugo est né en 1802 quand Froberville concevait *Sidner*. Il faudrait connaître le détail de ses lectures, quels étaient les ouvrages sa bibliothèque pour comprendre la genèse de son œuvre. Goethe auquel il avait adressé son œuvre lui répondit le 26 mai 1805.

J'ai reçu Votre livre, Monsieur, le 26 Mai 1805. Je vous écris celle-ci espérant qu'elle pourrait Vous parvenir.

Il y a plus de 30 ans que j'ai écrit *Werther*, il y a plus de 70 degrés que nous sommes éloignés l'un de l'autre, mais ni le tems ni l'espace peuvent séparer.

En lisant Votre composition je crois entendre un compagnon de ma jeunesse, mais heureusement de ces erreurs on aurait plus la raison de se glorifier que de se repentir. J'ai survécu à mon *Werther*, Vous avez survécu à votre *S(Sidner)*. Vous n'en êtes pas pour cela un plus mauvais citoyen, pour avoir été enthousiaste un jour peut-être mal à propos. Il n'y auroit de l'élévation d'âme, si ce n'étoit que les grandes choses qui pourroit nous élever, nous porter hors de nous : c'est nous qui donnons la valeur aux petites.

Vives heureux, satisfaisant aux devoirs que vous sentez si bien, et si jamais Vous revenez en Europe, faites-moi savoir que vous êtes ; autant que j'existe (?) sur la surface de mon globe, je serai toujours l'ami d'un homme de Votre... (fin illisible)

C'est le Goethe des *Affinités électives*, qui vit l'occupation de l'Allemagne par les troupes de Napoléon Ier, Napoléon qui il faut le

rappeler avait rétabli l'esclavage aboli par la République en 1796 ce qui n'échappe pas à Froberville dans ses *Ephémérides*. La réponse de Goethe est assez mesurée, il s'agit de conseils donnés par un homme de cinquante-cinq ans à un aîné qui en a soixante-quatre. Cette lettre ne comporte pas de jugement sur la qualité du récit à l'allemande de Froberville.

Il est frappant pour le lecteur des *Ephémérides*, ou des *Mémoires*, de rencontrer dans *Sidner* un autre homme. Ce n'est plus le marin d'Ancien Régime qui aime les faits ou qui en homme du XVIIIème cherche à obtenir quelques vérités bien scandées, il est presque tout autre. Que l'on lise en effet la lettre VII ou la lettre VIII, les éléments majeurs du romantisme sont présents, la raison fait place aux sentiments qui vont à l'extrême dont « ce désir d'être près du dernier terme » dans lequel « s'évanouissent les chimères décevantes de l'imagination ». On peut s'arrêter cependant sur la conception du sentiment de la nature qui une des données récurrentes de ce texte, à bien des égards elle est française. Il s'agit de l'exaltation de soi devant le spectacle grandiose de la nature et non du sentiment d'empathie panthéiste dont on ne trouve pas d'équivalent hors de l'Allemagne. La lettre XLV en est un bon exemple. Froberville n'est ni Büchner ni Eichendorff. On le comparerait plutôt à Lecomte de Lisle qui dans *Sacatove* à la même période (1846) donne une idée extraordinaire de l'Île Bourbon. Mais là encore il n'y a pas chez Froberville ce degré d'élévation idéaliste. Une grande sensibilité certes, mais l'attendrissement, le sens de la méditation sont combattus par une pensée analytique, son réflexe intellectuel est plutôt celui d'un commentateur combattu par sa propre sensibilité, bien qu'il s'en défende « accorde moi qu'on puisse juger sainement des choses, lors même qu'on en juge que par sentiment, et je te passe tout ce qu'il y a de désolant dans tes méthodiques argumentations » (lettre XXI), la lettre LVII est cependant un bel accomplissement de ce double caractère.

Extraits

Lettre VII

Tu me plains de ma course à pied; pourquoi? J'y ai eu mille agréments. Un brin d'herbe isolé dans les campagnes arides que j'ai parcourues, m'a donné plus de jouissances que ne m'en eût jamais procurées la société de mes taciturnes compagnons de voyage. Je sens qu'au lieu de nuire à ma convalescence, cet exercice l'a accélérée. Sais-tu, mon ami, à quoi je sens cela! A la promptitude de mes sensations, au désir

ardent d'en connaître et d'en approfondir l'objet, et au rapport qu'il y a entre ces dispositions particulières et les moyens physiques d'y parvenir.

Lettre XXI

Accorde-moi qu'on puisse juger sainement des choses, lors même qu'on n'en juge que par sentiment, et je te passe tout ce qu'il y a de désolant pour moi dans tes méthodiques argumentations. La belle preuve! Je commence un portrait que je n'achève point et je tombe dans des définitions! Quel homme, je t'en prie, a toujours dit ce qu'il voulait, et comme il le voulait? Au fait, ne sais-tu pas aussi bien que moi, tout ce que j'avais à dire?

Explique-moi donc alors, pourquoi telle beauté régulière ne m'inspirera le plus souvent que le sentiment froid de l'admiration tandis que ce chiffon dont tu parles me fera faire cent sottises. Tu vois bien qu'il faut toujours en revenir là, quoiqu'on fasse; car, quand une fois il sera accordé (ce qui est incontestable) que c'est à telle ou telle disposition de nos organes que nous devons la communication des sentiments pénibles ou agréables que les autres éprouvent, encore faudra-t-il partir du point où nous amène cette communication pour en tirer nos conséquences. Or, dans ce cas, qui est-ce qui juge, si ce n'est le sentiment?

Lettre XLV

1er Juillet

Je vais, je viens, j'erre comme un insensé dans les environs de Balde. Lorsque je suis assis au milieu de ce cercle d'amis auxquels je me crois cher aujourd'hui, immobile, je pense; puis tout à coup je me lève et sors; je descends la terrasse, je traverse la plaine; je veux m'en aller, je veux partir, et j'arrive à la rivière. Là, je sors comme d'un songe; étonné de l'obstacle, je m'arrête.

Quelquefois, avec des idées moins vagues, je gravis le Saint-Laurent. La beauté du jour m'attire sur ses flancs rapides; je m'assieds sur le roc escarpé, au sommet duquel s'amoncellent les vapeurs humides du soir. Je suis de l'œil l'astre du jour, qui fuit. Les nuages colorés réfléchissent sa douce lumière. J'entends le chant joyeux du laboureur qui rentre sous son toit solitaire. La lune blanchit l'horizon de ses premiers rayons; mais mon âme flétrie ne va plus au-delà de ce qui frappe mes sens: ses facultés actives, bornées à l'instinct machinal qui m'y a conduit, sont engourdies:

et je redescends, triste et malheureux du sentiment de mes forces et du fardeau de mon impuissance.

Deux heures viennent de sonner. Je ne saurais dormir.

Lettre LVIII

[...] Que c'est un spectacle touchant que celui de l'amitié sincère et compatissante! Ce désintéressement a quelque chose de solennel qui commande l'admiration et le respect. Compromises l'une et l'autre de la manière la plus affligeante, ces deux femmes ont passé sur ce qu'il y avait d'odieux pour elles dans ces indignes propos, pour ne voir que la douleur de l'homme délicat qui s'est cru privé tout à la fois de son honneur et de ses amis. Elles m'ont traité comme un enfant malade qui n'a pas encore sa raison, mais qui ne sait rien refuser à des parents qui lui ont chers. Bonnes et excellentes créatures! Votre main a sondé la plaie: ma fureur appelait le sang: oui, je cherchais des coupables et je voulais en trouver; mais votre âme aimante et douce s'est insinuée dans la mienne; la voix consolante de l'amitié en a détendu les ressorts; et maintenant, faible, épuisé, mais calme, je pleure et suis soulagé.

RÉFÉRENCES

Froberville 2012 : Barthelemy Huet De Froberville. *Ephémérides mauriciennes 1827 – 1834*. General Books LLCtm Memphis USA, 2012.

Froberville 1993 : Barthelemy Huet De Froberville. *Sidner ou les dangers de l'imagination*. Editions de l'Océan Indien, Ars Terres créoles, Mauritius, 1993.

Poivre 1779 : Poivre, P. *Voyages d'un Philosophe, ou Observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique*. Kessinger Publishing LLC, Kessinger legacy reprints. USA, 1779.

Poivre 1797 : Poivre, P. *Œuvres complètes de Poivre*, à Paris chez Fuchs, librairie des Mathurins, n°334, 1797.

Poivre 2006 : Poivre, P. *La Recouvrance*. La Rochelle 2006 [1700].